



Départ de colocataires sans préavis et bail non signé

Par **mylenaderosso**, le **15/02/2012** à **20:09**

Bonjour,

Je suis rentrée dans un logement en colocation avec 2 filles de ma classe au 1er septembre 2011.

Lorsque j'ai signé le bail de location avec le propriétaire, mes 2 colocataires étaient absentes ce jour là, travaillant dans des villes éloignées.

Elles ont intégré la colocation le 1er septembre 2011, et je leur ai remis une copie du bail à chacune.

Suite à de nombreux désaccords, elles ont quitté le logement fin janvier, du jour au lendemain, sans prévenir !

Le problème est que je me suis rendue compte qu'elles n'ont pas signé le bail, ce qui fait que je me retrouve à devoir payer l'intégralité du loyer avec mon salaire d'étudiante !

Cependant, j'ai des preuves qu'elles étaient bien présentes dans ce logement tout ce temps (propriétaire informée, échanges de mails avec elles, l'une d'elle versait l'intégralité du loyer au proprio et je lui remboursais ma part du coup j'ai des preuves bancaires...)

Comment faire pour qu'elles règlent au moins leur part de loyer durant les 3 mois où elles auraient été censées déposer un préavis de départ ?

Puis-je avoir un recours juridique ?

Ou n'ai-je aucune chance étant donné qu'elles n'ont rien signé ?

Merci de votre réponse, je suis perdue !